

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD**

**Guide du Citoyen**

**Case réservée au Bureau Central des relations avec le Citoyen**

*Organisme : Ministère de la Justice*

*Domaine de la prestation : Délivrance des jugements*

*Objet de la prestation : grosses ou expéditions de jugements*

**Conditions d'obtention**

- Pour les grosses : délivrées uniquement au bénéficiaire d'un jugement ou à son mandataire après son enregistrement et dépôt d'un timbre fiscal à l'exception des cas exonérés par la loi
- Pour les expéditions : délivrées à toute personne qui les demande ou ayant intérêt sauf en matière de statut personnel, et à condition de déposer un timbre fiscal à l'exception des cas exonérés par la loi

**Pièces à fournir**

- *Demande écrite simple.*
- *Présenter la carte d'identité nationale*

<b>Étapes de la prestation</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Délais</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt de la demande</li> <li>- Accomplissement des Procédures d'enregistrement et du timbre fiscal pour les jugements qui en sont soumis</li> <li>- délivrance de la grosse ou l'expédition demandée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Greffe du tribunal où le jugement a été rendu</li> <li>- Recette de l'enregistrement et des finances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 120 jours au plus tard pour les grosses soumises à l'enregistrement</li> <li>- 2 jours pour les expéditions et les grosses non soumises à l'enregistrement.</li> </ul>

#### **Lieu de dépôt du dossier**

*Service : Greffe du tribunal où le jugement a été rendu*

*Adresse : Lieu du tribunal concerné*

#### **Lieu d'obtention de la prestation**

*Service : Greffe du tribunal où le jugement a été rendu*

*Adresse : Lieu du tribunal concerné*

#### **Délai d'obtention de la prestation**

- 120 jours au plus tard pour les grosses soumises à l'enregistrement
- 2 jours pour les expéditions et les grosses non soumises à l'enregistrement

#### **Références législatives et / ou réglementaires**

- Code de Procédure civile et commerciale
- Code de Procédure pénale
- Code de l'enregistrement et du timbre